

# Approbation du type de radio Liban (TRA)

L'approbation de type pour les appareils de radio et de télécommunication destinés à être commercialisés au Liban est basée sur l'approbation de la TRA. L'Autorité de régulation des télécommunications (TRA) a été créée conformément à la loi 431 de 2002 en tant qu'institution publique indépendante chargée de libéraliser, de réglementer et de développer les télécommunications au Liban.



## Résumé de la procédure d'approbation de type radio /télécom de la TRA

La réglementation relative à l'approbation de type classe les équipements radio en 4 catégories, toutes soumises au régime d'approbation de type géré par la TRA.

Cette classification dépend de l'environnement et de l'impact du produit qui est soumis au régime d'approbation de type géré par la TRA :

- **Classe 0** : produits radio/télécoms simples qui requièrent des exigences minimales en matière d'approbation de type.
- **Classe 1** : produits radio/télécoms simples fonctionnant dans un environnement confiné, principalement limité aux locaux du client.
- **Classe 2** : équipements pour produits radio/télécoms plus sophistiqués et fonctionnant dans un environnement plus large que la classe 1.
- **Classe 3** : produits radio/télécoms avancés qui pourraient avoir un impact significatif sur le réseau, la sécurité, la sûreté et/ou les réglementations.

En outre, les équipements de station de base tels que les stations de base GSM, UMTS et WiMax, et les répéteurs radio sont considérés comme des équipements d'infrastructure de réseau (NIE).

Pour chaque approbation de type, un importateur libanais licencié est requis, qui sera chargé de contacter la TRA, de stocker et d'émettre toute la documentation nécessaire, de demander les labels de la TRA et de payer les frais de la TRA.

Certaines exigences techniques spécifiques requièrent que les essais soient effectués dans le pays. L'activité d'essai de la TRA est basée sur les rapports d'essai de l'ETSI/FCC, qui peuvent être réalisés exclusivement par des laboratoires accrédités par des organismes nationaux d'accréditation.

La durée de validité du certificat dépend de la classe du produit. Elle peut être indéfinie ou n'être valable que pendant deux ans.

## Marquage du produit TRA

L'étiquette d'approbation de type TRA est apposée à la fois sur le produit et sur son emballage. Voici le format de l'étiquette d'approbation de type pour chacune des classes de produits radio/télécom et le NIE :

Le logo TRA et le numéro de licence d'importation/fabrication pour la classe 0 doivent être affichés, ainsi que le numéro d'approbation unique délivré par TRA pour les autres classes d'équipements de télécommunication.

- L'étiquette d'approbation de type doit être durable et reconnaissable.
- Le numéro d'approbation/le numéro de licence d'importation/de fabrication ne doit pas avoir moins de 3 mm de hauteur.
- Lorsque l'étiquette est apposée sur l'emballage de l'équipement, les hauteurs minimales spécifiées ci-dessus doivent être au moins doublées.
- Lorsque l'équipement est trop petit pour l'étiquette, celle-ci doit être apposée sur le guide de l'utilisateur de l'appareil.